



DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 13 Février 2024



I – FINANCES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Subvention 2024 à ASPECT

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à inscrire au Budget Primitif 2024 la somme suivante :

- compte 64740 Versement aux autres œuvres sociales 25 000 €

POINT N° 1.2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

* **à RENOUELER** pour un an la ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €,

* **à CONSULTER** l'ensemble des établissements bancaires du secteur ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux Collectivités,

* **à SIGNER** le contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POINT N° 1.3 – Propositions Budget Primitif 2024

En fonction des inscriptions de travaux 2024 et des soldes des programmes, je vous propose de voter le Budget Primitif 2024 du Syndicat des Eaux.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2024 du Syndicat des Eaux, comme suit :

* Dépenses et recettes d'investissement	4 783 708,43 €
* Dépenses et recettes d'exploitation	7 412 728,55 €

Soit un Budget Général de	12 196 436,98 €
----------------------------------	------------------------

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif est voté par l'assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2024, applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1^{er} janvier 2024, tel que voté lors du Comité du 14 Décembre 2023.

POINT N° 1.4 – Indemnisation d’exploitants agricoles pour dégâts aux cultures

Le Comité, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Président à mandater les sommes suivantes :

- * 50,00 € TTC à Monsieur S. L,
- * 699,92 € TTC à Madame B. OE,
- * 50,00 € TTC à Monsieur P. S.

POINT N° 1.5 – Point Marchés attribués

Les marchés publics énumérés ci-dessous ont fait l’objet d’une mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique :

- **Marché n° 2024-182-F/AO :**
Fourniture et acheminement d’électricité et services associés (du 01/01/2026 au 31/12/2026) Tarifs vert/jaune/bleu

Montant Annuel tarifs jaune/vert 2026 : 379 405,04 € HT
Montant Annuel tarifs bleu 2026 : 13 096,10 € HT

Le marché a été attribué à la Société ENERGEM de Metz

Rappel des tarifs actuels et passés :

Tarif jaune (7 sites) :

- 2020 : 223 688,93 € HT(ENERGEM)
- 2021 : 205 903,63 € HT (ENERGEM)
- 2022 : 419 885,57 € HT(EDF)
- 2023 : 419 885,57 € HT (EDF)
- 2024 : 515 662,31 € HT (ENERGEM)
- 2025 : 461 542,48 € HT (ENERGEM)

Tarif bleu (32 sites) :

- 2021 : 3 000,00 € HT/an (EDF)
- 2022 : 3 000,00 € HT/an (EDF)
- 2023 : 3 000,00 € HT/an (EDF)
- 2024 : 20 269,69 € HT/an (ENERGEM)
- 2025 : 16 845,54 € HT/an (ENERGEM)

Le Comité PREND acte de ces informations.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2024

GRADES	Catégorie Echelle	Postes ouverts	Postes pourvus		Dont temps non complet
			Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont contractuels)	
<u>ADMINISTRATIF</u>					
Attaché Principal	A	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe (**)	C3	4	3		
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (***)	C2	2	2		
Adjoint Administratif	C1	2	2	2	
S/TOTAL (1)		10	9	2	
<u>TECHNIQUE</u>					
Directeur Gal des Services Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1		
Ingénieur Principal	A	1	1		
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	7	7		
Agent de Maîtrise	C	1	0		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe (**)	C3	3	2		1x31/35
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C2	2	2		1x12/35
Adjoint Technique (*)	C1	6	5		1x 5/35 ^e
S/TOTAL (2)		22	19	0	
<u>DIVERS</u>					
Apprentie (Service Administratif)		1		1	
Apprenti (Service Technique)		2		2	
S/TOTAL (3)		3		3	
TOTAL (1 + 2 + 3)		35	28	5	

(*) disponibilités : 1 poste d'Adjoint Technique

(**) détachement : 1 poste Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe
1 poste Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe

(***) congé parental : 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.

(COM/1780/2024 NP)

III – DIVERS

1 – Intervention d'un Délégué de BAMBIDERSTROFF sur le suivi des impayés.

2 – Intervention du Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur Jean-Luc DECKER

* Provisions,

* Impayés,

afin de respecter la sincérité du Budget.

3 – Intervention d'un Délégué de HAN-sur-NIED sur les particularités de l'emplacement des regards dans le Lotissement du Breuil.